

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 25 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Gilbert REBER, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT, Elghazi ZOUNDARI.

**Avait donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude JACOB, Claude GIRARD à Denis BANDELIER, Bernard LIAIS à Hamid HAMLIL, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Robert NATALE à André HELLE, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Thierry MARCJAN, André THEVENOT à Patrice DUMROTIER.

**Assistaient à la séance** : Monsieur Eric GILBERT, Fabienne LISBOA, Nicolas PETERLINI, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
18/02/10	18/02/10	En exercice	32
		Présents	26
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Evelyne MANTEY est désignée.

### **2010-01-12 – ZAC des Grands Sillons – Tranche conditionnelle – Demande de subvention DGE 2010**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération N°2007-06-04 du 17 octobre 2007 relative à la validation du projet d'aménagement de la ZAC Les Grands Sillons;*

*Vu la délibération N° 2009-05-08 relative à la demande de subvention pour l'aménagement de la ZAC Les Grands Sillons;*

Les travaux de réalisation de la Zac comportent une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La demande de subvention porte sur la tranche conditionnelle à venir de la zone d'activités qui comprend, entre autre, la création du réseau d'assainissement EU (eaux usées) et EP (eaux pluviales) et les bassins de rétention.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 228 257,00 euros HT selon le devis estimatif réalisé par PMM Conseil et ci-joint en annexe.

Ainsi, l'objectif est de solliciter l'Etat, via la Dotation Globale d'Equipement 2010 volet assainissement en complément des aides déjà attribuées conformément au tableau de financement ci-dessous.

**Tableau de financement prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES		
Descriptif	Montant (€ HT)	Financeurs	Taux (%)	Montant (€ HT)
Prix Généraux	22 765,00	FNADT (Etat)*	15	34 239,00
Travaux préparatoires	600,86	DGE (Etat) Plafonnement du montant*	25	57 064,00
Terrassement	16 741,04	Conseil Régional de Franche-Comté*	7,45	17 005,00
Réseaux Humides	183 070,41	Conseil Général du Territoire de Belfort*	12,71	29 011,00
Chaussées	378,00	Réserve Parlementaire*	2,28	5 204,00
Espaces verts	4 701,75	C.C.S.T	37,56	85 734,06
<b>TOTAL</b>	<b>228 257,06</b>	<b>TOTAL</b>		<b>228 257,06</b>

\*au prorata de l'aide accordée sur l'ensemble du projet

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'adopter le devis estimatif du volet Assainissement de la tranche conditionnelle de la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars pour un coût estimatif de 228 257,06 € HT ( deux cent vingt huit mille deux cent cinquante sept euros et six centimes d'euros).
- d'adopter le plan de financement ainsi présenté ci-dessus, et de solliciter une aide financière au titre de la DGE 2010 d'un montant de 57 064,00€ ( cinquante sept mille soixante quatre euros) soit le plafonnement des travaux dans le cadre de ce volet.
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à cette prise de décision.

--	--

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le</b> <b>Et publication ou notification le</b></p> <p>Le Président,</p>	<p><b>Le Président,</b></p>
--	-----------------------------